

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 27 avril 2010

L'An deux mille dix,
le 27 avril à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 avril 2010 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Eric FAISANDIER, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Les points suivants ont été évoqués:

Renouvellement du contrat d'un employé communal : Le contrat de travail de Jean-Louis Giral arrivant à son terme début mai et suite à la demande de prolongation de l'agent, le Conseil Municipal décide de prolonger ce contrat de 6 mois.

Recrutement « Les Fauvettes »: Au cours de la séance précédente, le Conseil Municipal avait décidé d'employer directement un cuisinier pour le restaurant « Les Fauvettes ». Le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de Gérard Brenas pour un poste à mi-temps annualisé. 2 voix contre, 2 abstentions, 7 voix pour.

Créations d'une régie de recettes et d'une régie simple pour le restaurant « Les Fauvettes » : Afin de pouvoir réaliser directement la gestion par la commune du restaurant « Les Fauvettes », il est nécessaire, d'un point de vue comptable, de créer une régie de recettes et une régie simple. Le Conseil Municipal valide ces créations.

Coupes de bois à la section de Verdun et à la section du Mazel: Compte tenu des cours actuels, le Conseil Municipal décide de différer les coupes de bois prévues initialement par l'ONF dans le cadre de son programme pluriannuel.

Choix d'un correspondant pour ERDF: Suite aux tempêtes Klaus et Cynthia, ERDF souhaite qu'un correspondant et un suppléant soient désignés au sein du Conseil Municipal pour être les interlocuteurs avec ERDF lors de tels évènements climatiques. Le Conseil Municipal désigne Roland Pépin comme titulaire et Jean-Claude Morel comme suppléant.

Nouveau bail pour la cure: Le bail de la cure arrivant à échéance, le Conseil Municipal décide de proposer à la locataire un nouveau bail intégrant une description plus précise des locaux loués et du terrain attenant. D'autre part, suite à sa demande, le Conseil Municipal attribue à cette locataire le petit jardin situé à proximité de la cure dans le cadre d'un bail d'un an renouvelable pour un loyer annuel de 30 €. Cependant, une convention de passage à pieds au profit des propriétaires des parcelles E33 et E34 sera établie. En contrepartie, les propriétaires des parcelles E33 et E34 autoriseront dans cette convention sur ces deux parcelles le passage à pieds au bénéfice de la commune et de ses représentants ainsi qu'à d'éventuels locataires de la maison cadastrée E486.

Demande de subvention FEDER pour la chaufferie bois: Dans le cadre de la construction de la future chaufferie bois, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du fond européen de développement régional.

Demande de subventions pour des travaux sur le réseau d'eau potable: Afin de mieux détecter les éventuelles fuites sur le réseau d'eau potable de la commune, le Conseil Municipal décide l'installation de compteurs sur différentes antennes du réseau et sollicite le Conseil Général et l'Agence de l'eau afin que ces installations soient subventionnées.

Ensuite, le Conseil Municipal décide de conventionner avec la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre de son programme Vacaf afin de pouvoir accueillir au sein du complexe touristique les bénéficiaires de cette prestation.

Enfin, le Conseil Municipal choisi d'inscrire la commune au concours départemental des villes et villages fleuris de France afin de valoriser le travail de fleurissement qui est fait chaque année.